



Stagiaires : La Rectrice ne répond pas, continuons à nous mobiliser !

Pressée de demandes d'audiences et de questions sur la mise en place de l'ESPE pour les stagiaires à cette rentrée, la Rectrice a choisi de recevoir plusieurs organisations syndicales le 15/10. L'audience a été limitée à 1h30, ce qui est court compte tenu de l'ensemble des problèmes qui remontent de tous les sites 1^{er} et 2nd degré de l'ESPE concernant les stagiaires.

La configuration de la rencontre, et sa durée, ont eu pour principal effet qu'elle a surtout entendu les difficultés, d'ordre divers, rapportées par les diverses organisations syndicales présentes, et qui allaient des problèmes de tuteurs des stagiaires en établissement, aux frais de déplacements et aux problèmes d'affectations de cet été, en passant par les modalités de calcul des reclassements.

Sur la plupart des sujets, la Rectrice n'a fait que rappeler les textes actuellement en vigueur, ou rappeler les positions de la Ministre, notamment sur le problème de la validation des Masters pour les stagiaires qui en sont déjà titulaires ou dispensés : il n'y a pas obligation d'un point de vue réglementaire de revalider un diplôme (voir ci-dessous pour les détails).

Sur le C2I2E et le CLES (ou le niveau B2 en langues) : aucune de ces certifications n'est exigible, ainsi que nous l'avons toujours dit. En revanche, le problème de leur présence dans les parcours de formation demeure ...

Seule vraie réponse et bonne nouvelle, la Rectrice annonce que les formations prévues durant les congés d'automne sont reportées à une date ultérieure.

Au final, pour la FSU, le compte n'y est pas, loin s'en faut. La Rectrice n'a pas apporté de réponses aux difficultés du terrain et des revendications des stagiaires, notamment pour les titulaires ou dispensés de Master. Nous avons demandé audience à la Direction de l'ESPE, toujours pour faire avancer l'ensemble des dossiers évoqués.

Nous tiendrons informés les stagiaires des initiatives et actions qui pourraient être envisagées dans les prochaines semaines. D'ores et déjà, le SNUipp-FSU a appelé les stagiaires à une Assemblée Générale jeudi 16 octobre à 12h sur le site Croix de Pierre afin d'envisager collectivement les suites de l'action.

*

* *

La FSU pour sa part a porté l'ensemble des problématiques pour lesquelles elle avait appelé au rassemblement des stagiaires ce mercredi :

1/ Problème de la revalidation d'un Master pour ceux qui le détiennent déjà ou en sont dispensés (lauréats de la session renouvelée).

Au delà du problème (réel) de la place et du volume du mémoire, du problème de l'incohérence des discours tenus suivant les sites et les filières, nous avons insisté sur le problème des pressions qui s'exercent sur ces stagiaires par le biais des validations imposées. D'autant plus qu'ils ont été victimes d'une duperie, le discours officiel jusqu'à mi juillet étant qu'aucune validation ne leur serait imposée. En

particulier, nous avons dénoncé les chantages à la titularisation qui s'exercent par la mise en avant par certains formateurs de l'avis du Directeur de l'ESPE, mise en avant confirmée par le courrier adressé par ce dernier aux stagiaires.

Nous avons demandé à la Rectrice de revoir les arbitrages de la commission académique pour qu'ils prennent en compte la situation individuelle des stagiaires déjà titulaires d'un master ou dispensés (voir revendications dans la pétition FSU).

La Rectrice a confirmé qu'elle préférerait parler d'écrit professionnel, et qu'il ne s'agissait pas d'un mémoire universitaire, avancée que le SNES-FSU, le SNEP-FSU et le SNUEP-FSU avaient déjà obtenue pour le 2nd degré lors du Groupe de Travail du Bilan des affectations en septembre dernier. Elle a rappelé que les formations devaient être adaptées aux parcours et profils de chacun, mais que l'appréciation de l'adaptation à apporter relevait de la Commission Académique qui a déjà examiné la question, avec les réponses que l'on sait.

La Rectrice a rappelé que la décision de titularisation reposait sur 3 avis, et que celui du Directeur de l'ESPE n'était donc pas le seul pris en compte ... mais s'est bien gardée d'aller plus loin, en particulier sur ce qui fonde cet avis, renvoyant les organisations syndicales à des rencontres avec la Direction de l'ESPE.

2/ La question de la charge de travail que connaissent tous les stagiaires, quels que soient leurs profils.

Nous avons évoqué les découragements, les doutes et le malaise dont nous avons eu connaissance par le dialogue avec les stagiaires sur les sites de l'ESPE : l'incertitude dans laquelle ils ont été laissés, les pressions dont ils sont les victimes et l'énorme charge de travail qui leur incombe.

Nous avons pointé les espoirs douchés des stagiaires en termes de formation, et avons rappelé notre demande que le service en responsabilité soit ramené à 1/3 du temps de service, le reste étant consacré à la formation. Nous avons rappelés que les collègues sont actuellement malmenés par l'institution, le risque d'être mis en difficulté pour préparer leur classe par de trop fortes exigences de l'ESPE et empêchés d'investir une véritable formation professionnelle de qualité par le poids du mi-temps en responsabilité. Nous avons donc alerté la rectrice sur l'aggravation potentielle de la crise du recrutement résultant de ces choix.

Nous avons aussi dénoncé l'absence de formation pour les lauréats de la session exceptionnelle, et le fait qu'ils soient à temps réellement plein, ce qui n'était jamais arrivé auparavant.

Pour le 1^{er} degré, nous avons demandé qu'un dispositif de formation composé de stages didactiques et de pratique accompagnée soit proposé aux lauréats de la session exceptionnelle. Pour les PE stagiaires des deux concours, le SNUipp a demandé une dispense totale des APC pour compenser la charge de travail.

La rectrice a reconnu l'importance de la charge de travail, mais estimé qu'elle est supportable pour les stagiaires, qui en étaient de toute façon informés auparavant. Elle a rappelé l'obligation de formation et le salaire à plein temps pour seulement un mi-temps de stage !!! Elle considère ne pas maltraiter les stagiaires mais conçoit que l'année est un investissement. Sur le volume du stage, elle ne peut que suivre les indications ministérielles...

3/ La question de l'assiduité

La FSU a vivement contesté le ton de la note du directeur de l'ESPE concernant l'assiduité. Elle instaure un climat de suspicion et de défiance vis-à-vis des stagiaires que nous condamnons, puisqu'ils sont des adultes responsables à qui l'institution a confié des élèves en pleine responsabilité ; il faut arrêter leur infantilisation.

D'après la Rectrice, le directeur de l'ESPE n'est pas dans une démarche « caporaliste » mais a voulu rappeler les stagiaires à leurs engagements. Certains envisageant de se dispenser de la formation, il a souhaité les mettre en garde.

4/ Sur le dialogue social et le pilotage de ces dossiers

Après avoir hier boycotté le Comité Technique Académique avec l'ensemble des organisations représentatives (FSU, UNSA et CFDT), pour dénoncer les difficultés à conduire un dialogue normal avec la Rectrice, nous avons à nouveau déploré les difficultés à obtenir des espaces de dialogue nécessaires pour assurer la représentation et la défense des collègues. Une demande d'audience aboutissant un mois et demi après, alors qu'il y avait urgence à prendre en considération la situation des stagiaires, n'est pas une bonne façon de gérer le dialogue social.

La date, la forme et la durée de l'audience de ce jour, ainsi que le renvoi sur la Direction de l'ESPE des demandes d'audience qui datent de plus de 6 semaines, sont le signe que le message n'a pas été entendu

...

*

* *